

Prix de l'actuariat : SCOR renforce encore son soutien au développement de la science actuarielle

Chaque année, SCOR récompense dans différents pays les meilleurs travaux académiques dans le domaine de l'actuariat par l'attribution de prix. Ces prix ont pour but de promouvoir la science actuarielle, de développer et d'encourager la recherche dans ce domaine et de contribuer à l'amélioration de la connaissance et de la gestion des risques. Ils représentent, dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, une reconnaissance de l'excellence.

En 2013, les prix SCOR de l'actuariat ont été décernés du 18 octobre au 11 décembre dans cinq pays : l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et Singapour. Le prix remis à Singapour, qui couvre l'ensemble de la zone Asie-Pacifique, est une nouveauté.

Les jurys des prix de l'actuariat SCOR sont composés de chercheurs et de professionnels de l'assurance, de la réassurance et de la finance. La sélection des lauréats s'appuie sur la maîtrise des concepts actuariels, la qualité des instruments d'analyse et l'intérêt des travaux quant aux applications possibles dans les métiers de la gestion du risque.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Les prix SCOR de l'actuariat récompensent en 2013 de jeunes actuaires originaires du monde entier pour leurs travaux innovants en matière d'analyse et de gestion des risques. SCOR sponsorise ces prix depuis 18 ans, ce qui démontre l'importance que nous accordons au soutien de la science actuarielle et à la promotion de nouveaux talents sur le marché mondial de l'assurance* ».

*

* *

12 décembre 2013

N° 38 – 2013

Présentation des lauréats 2013 des prix SCOR de l'Actuariat

Le 18 octobre à Singapour, Ben Ho, CEO de SCOR Asie-Pacifique, a décerné le prix de l'Actuariat pour l'Asie-Pacifique dans le cadre de la 17^e Conférence actuarielle de l'Asie de l'Est (East Asian Actuarial Conference). Le prix a été attribué à Alex Huynh, à Bridget Browne et à Aaron Bruhn pour leur mémoire commun intitulé « Catastrophic Mortality Bonds: Analysing Basis Risk and Hedge Effectiveness » (« Obligations catastrophes indexées au risque de mortalité : Analyse des risques de base et de leur efficacité en termes de couverture »).

Le 18 novembre à Londres, Denis Kessler et Jack Straw, député travailliste et ancien ministre de l'Intérieur et des affaires étrangères, ont décerné les prix de l'Actuariat de SCOR UK, en présence de Mishal Husain, journaliste à la BBC. Les prix ont été attribués à Hang Ping Cher et à Chariya Rangruangpatanakul, de la Cass Business School de la City University à Londres, pour leurs mémoires respectivement intitulés « Underinsurance in the UK » (« Sous-assurance au Royaume-Uni ») et « Micro Life Insurance: A Panacea to the Problems of the Thai Pension System? » (« Micro-assurance vie : la panacée aux problèmes relatifs au régime de retraite thaïlandais ? »).

Le 18 novembre à Stuttgart, en Allemagne, Frieder Knüpling, Deputy Group Chief Risk Officer de SCOR SE, a remis les prix de l'Actuariat pour l'Allemagne en présence de Rainer Fürhaupter, président de la fédération allemande des actuaires (DAV) et de Torsten Hefer, Head of Marketing & Business Development à SCOR Global Life, à Tobias Burkhart, de l'université d'Ulm, pour son mémoire intitulé « Analyse der Ausgleichseffekte in der deutschen Lebensversicherung » (« Analyse des effets de compensation dans le secteur de l'assurance vie allemand »), à Annika Gauß, de l'université de Munich, pour son mémoire « Wind Speed Simulation and Insurance Products for Wind Farm Investors » (« Simulation de la vitesse du vent et produits d'assurance pour les investisseurs dans le secteur des éoliennes ») et à Franz Ramsauer, de l'université technique de Munich, pour son mémoire « Pricing of Variable Annuities - Incorporation of Policyholder Behavior » (« Tarification des annuités variables - Prise en compte du comportement des assurés »).

Le 5 décembre à Paris, Denis Kessler et André Lévy-Lang, Président de l'Institut Louis Bachelier et Président du jury, ont remis les prix de l'Actuariat pour la France, en partenariat avec l'Institut des actuaires. Xavier Milhaud, de l'université Claude Bernard Lyon I, s'est vu attribuer le prix des Jeunes docteurs pour sa thèse intitulée « Mélanges de modèles linéaires généralisés et nombre de composantes : application au risque de rachat en assurance Vie ». Hervé Fraysse, de l'Institut de statistique de l'université Pierre et Marie Curie (ISUP), a reçu le prix des Jeunes actuaires pour son mémoire intitulé « Construction d'un générateur de scénarios économiques à sauts permettant la prise en compte de scénarios de crises ». Le jury a par ailleurs décidé de remettre une mention spéciale à Sébastien De Valeriola, de l'université catholique de Louvain, pour son mémoire intitulé « Décomposition de Föllmer-Schweizer explicite d'un passif d'assurance vie au moyen du calcul de Malliavin ».

Le 11 décembre à Milan, le professeur Ricardo Ottaviani, professeur à l'université La Sapienza à Rome, Président de l'Institut italien des actuaires (Istituto Italiano degli Attuari) et Président du jury, a remis les prix pour l'Italie en présence d'Umberto Gavazzi, Regional Chief Underwriting Officer EMEA de SCOR Global P&C. Artur Vittori Manukian, de l'université de Trieste, et Andrea Lattuada, de l'université catholique du Sacré-Cœur de Milan, ont été récompensés pour leurs mémoires intitulés respectivement « Approccio stocastico alla modellizzazione del requisito di capitale in ottica Solvency II » (« Approche stochastique de la modélisation des exigences en capital au regard de Solvabilité II ») et « La valutazione del rischio nel ramo malattia » (« Evaluation du risque d'assurance en assurance santé »).

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».